



DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE - Commune

Séance du Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation et de son affichage : 28 mai 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alex RAINERO à 14h00

Présents : Alex RAINERO, Céline PONT, Cyril DAUBREGE, Emmanuelle SORBA, Sébastien PLA, Elisabeth LELIEVRE, Smael OLLIVE, Jean-Luc DANIAU, Patrick CARAGUEL

Absents :

Excusés : Emilie PSAUME

Représentés : Carolina GARAU représentée par Céline PONT

Secrétaire de séance : Emmanuelle SORBA

Objet: Désignation d'un secrétaire de séance - DE_2026_054

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Décision :

Il est proposé de nommer SORBA Emmanuelle

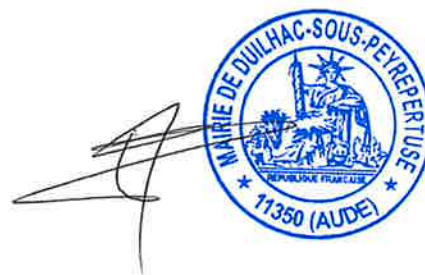
Aucune objection n'étant apparue pour un vote à mains levées cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit : POUR UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Alex RAINERO

Affichée le : **08 JUIN 2026**





DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE - Commune

Séance du Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation et de son affichage : 28 mai 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alex RAINERO à 14h00

Présents : Alex RAINERO, Céline PONT, Cyril DAUBREGE, Emmanuelle SORBA, Sébastien PLA, Elisabeth LELIEVRE, Smael OLLIVE, Jean-Luc DANIAU, Patrick CARAGUEL

Absents :

Excusés : Emilie PSAUME

Représentés : Carolina GARAU représentée par Céline PONT

Secrétaire de séance : Emmanuelle SORBA

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 22 mai 2026 - DE_2026_055

Vu l'ordonnance du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Les séances du conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Décision :

Vu le CGCT et notamment son article L.2121-15 et R.2121-9

Il est proposé :

Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 mai 2026

Article 2 : que le maire et le secrétaire de séance apposent leur signature ou que mention soit faite de la cause qui l'a empêché de signer.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit : POUR UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Alex RAINERO

Affichée le : **08 JUIN 2026**





DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE - Commune

Séance du Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation et de son affichage : 28 mai 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alex RAINERO à 14h00

Présents : Alex RAINERO, Céline PONT, Cyril DAUBREGE, Emmanuelle SORBA, Sébastien PLA, Elisabeth LELIEVRE, Smael OLLIVE, Jean-Luc DANIAU, Patrick CARAGUEL

Absents : Carolina GARAU

Excusés : Emilie PSAUME

Représentés :

Secrétaire de séance : Emmanuelle SORBA

Objet: Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026 - DE_2026_057

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, d'élire un délégué et trois suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales. Il a rappelé que le délégué et ses suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et fixant au 5 juin 2026 la date de l'élection des délégués des conseils municipaux,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°11-2026-0095 du 20 mai 2026 qui a fixé le nombre de délégué titulaire et suppléants

Après avoir procédé aux opérations de vote conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le conseil municipal :

Proclame élus :

Délégué titulaire

1. M. Alex RAINERO

Délégués suppléants

1. Mme Emmanuelle SORBA

2. M. Cyril DAUBREGE

3. Mme Céline PONT

Le conseil municipal prend acte des résultats du scrutin et charge M. le Maire de transmettre le procès-verbal et les documents afférents à la Sous-Préfecture dans les délais réglementaires.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Alex RAINERO

Affichée le : **08 JUIN 2026**

